Cabinet AUDIT
BASSANT LANGLET
ET ASSOCIÉS
Commissaires aux comptes

72 bis, rue Saint-Pallais
17100 SAINTES
Tél : 05 46 92 00 11

contact@cabinet-bassant.fr

ASSOCIATION LES AVENTURIERS DE RONSARD

Siège Social : 6 avenue du 8 mai 1945 – 17610 CHANIERS SAINTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

ASSOCIATION LES AVENTURIERS DE RONSARD
6 avenue du 8 mai 1945
17610 CHANIERS

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES AVENTURIERS DE RONSARD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 et du règlement ANC n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité

d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

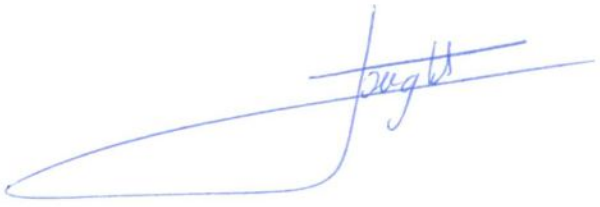
- Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

- S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINTES, le 1 juin 2026
Cabinet AUDIT BASSANT, LANGLET & Associés,
Membre de la Compagnie Régionale OUEST ATLANTIQUE

Christophe LANGLET,
Signataire



BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	34 465	34 465				
	Installations techniques, matériel et outillage	87 895	54 971	32 924	38 974	6 050-	15.52-
	En cours, avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	25		25	25		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	122 385	89 436	32 949	38 999	6 050-	15.51-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**	1 688		1 688	1 577	111	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	6 512		6 512	6 775	263-	3.87-
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	35 188		35 188	40 337	5 149-	12.76-
	Charges constatées d'avance (2)	1 589		1 589	4 801	3 212-	66.90-
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	176 142		176 142	174 417	1 725	0.99
	Total III	221 118		221 118	227 906	6 788-	2.98-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(IV)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(V)**						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	343 504	89 436	254 067	266 906	12 838-	4.81-

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

ATTENTION : RESULTAT BILAN différent RESULTAT COMPTE DE RESULTAT

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	103	103		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	172 842	158 236	14 605	9.23
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	12 962-	14 605	27 567-	188.75-
	Situation nette (sous total)	159 983	172 945	12 962-	7.49-
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement	21 439	24 267	2 828-	11.65-
	Provisions réglementées				
	Total I	181 422	197 212	15 790-	8.01-
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total III				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	35 103	31 946	3 157	9.88
	Total IV	35 103	31 946	3 157	9.88
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8	8	0	2.27
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4 840	9 541	4 701-	49.28-
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	32 629	28 109	4 520	16.08
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	66	90	24-	26.50-
	Produits constatés d'avance				
	Total V	37 543	37 748	205-	0.54-
	Écarts de conversion et différences d'évaluation **(VI)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	254 067	266 906	12 838-	4.81-

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours) 37 748

(2) Dont emprunts participatifs

ATTENTION : RESULTAT BILAN différent RESULTAT COMPTE DE RESULTAT

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	4 400	3 970	430	10.83
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	2 614	1 392	1 222	87.78
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	99 592	97 048	2 544	2.62
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	231 432	240 740	9 308-	3.87-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		701	701-	100.00-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	1 862		1 862	
Total I	339 900	343 851	3 951-	1.15-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	1 570	16	1 554	NS
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	45 478	40 274	5 204	12.92
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	5 708	5 327	381	7.16
Salaires et traitements	239 791	232 520	7 271	3.13
Cotisations sociales	52 535	49 931	2 605	5.22
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 050	7 414	1 364-	18.39-
Dotations aux provisions	3 157		3 157	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	379	45	334	738.01
Total II	354 668	335 526	19 142	5.71
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	14 768-	8 325	23 093-	277.39-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs 285 1 134
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs 184

ATTENTION : RESULTAT BILAN différent RESULTAT COMPTE DE RESULTAT

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 817	2 444	627-	25.65-
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	1 817	2 444	627-	25.65-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	1 817	2 444	627-	25.65-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	12 951-	10 770	23 720-	220.25-
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		3 984	3 984-	100.00-
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		136	136-	100.00-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		3 848	3 848-	100.00-
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	11	12	1-	8.33-
Total des produits (I+III+V)	341 717	350 280	8 563-	2.44-
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	354 679	335 674	19 005	5.66
5. EXCEDENT OU DEFICIT	12 962-	14 605	27 567-	188.75-

ATTENTION : RESULTAT BILAN différent RESULTAT COMPTE DE RESULTAT

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	20 070	18 591	1 479	7.96
Prestations en nature	58 685	61 333	2 648-	4.32-
Bénévolat	2 584	3 057	473-	15.49-
TOTAL	81 339	82 981	1 642-	1.98-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature	15 585	12 291	3 293	26.79
Mise à disposition gratuite de biens	18 500	18 591	91-	0.49-
Prestations en nature	43 100	49 042	5 942-	12.12-
Personnel bénévole	4 154	3 057	1 097	35.87
TOTAL	81 339	82 981	1 642-	1.98-

ATTENTION : RESULTAT BILAN différent RESULTAT COMPTE DE RESULTAT

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Actuellement en travaux au 6 avenue du 8 mai 1945, l'ensemble des activités sont réalisées au "Maine Allain" chemin des Genêts à Chaniers. Les perspectives d'accès aux nouveaux locaux sont pour Aout 2026, sauf retard de travaux.

CAF 17 maintien participation financière PSO (Prest. Serv. Ordinaires) et CTG (Convention Territoriale Globale) y compris Bonus inclusif et Bonus Degel.
La MSA vient en complément des aides CAF.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 ANC 2022-06 et ANC 2023-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Première application des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03 qui modifie le traitement des éléments :

* Provisions pour pensions et obligations similaires
* Quote part des subventions d'investissement au résultat
* Résultat exceptionnel (charges/produits)

Les opérations concernées par ce changement en 2025 auraient été comptabilisées antérieurement de la façon suivante :

ATTENTION : RESULTAT BILAN différent RESULTAT COMPTE DE RESULTAT

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Affectation 2025 Libellés	cptes 2025	ancien cptes	montant
Prov pensions et oblig simil	15210000	15300000	35 103,00 €
Quote part Subv investissement	74700000	77700000	2 828,12 €
Pénalités amandes majorations	65800000	67120000	23,00 €
Charges sur ex antérieurs	65800000	67200000	183,76 €
Produits sur ex antérieurs	75800000	77200000	284,76 €

Informations générales complémentaires

Objet Social de l'association :
L'Association a pour objet de proposer aux familles des accueils ludiques et éducatifs dans le temps libre des enfants et des adolescents, qui favorise l'exercice progressif de I 'autonomie, de la responsabilité et de la citoyenneté.

Nature de l'activité :
Favoriser dès l'enfance, le développement harmonieux de la personne, le développement physiologique, le développement psychomoteur, le développement affectif, le développement intellectuel, sachant que chacun interfère avec les autres.
Favoriser dès I 'enfance, I 'accession de la personne à son autonomie, c'est-à dire à la capacité de déterminer par soi-même ses actes et ses comportements et de les mettre soi-même en œuvre, en toute responsabilité, dans un cadre sécurisé et sécurisant en fonction des capacités de chacun et compte-tenu des contraintes de I 'environnement.
Contribuer, dès I 'enfance, à la formation du citoyen (personne sociale), à l'apprentissage de la responsabilité, à la pratique de la solidarité, à l'entraînement à la vie démocratique, à la compréhension et au respect des autres.

. Accueil périscolaire et toute autre activité assimilée,
. Centre de loisirs,
. Accueil des adolescents,
. Mini-séjours et camps,
Pour la réalisation de son objet, l'association a pour moyen principal les ressources suivantes :
. Les cotisations versées par ses membres,
. La contribution de ses adhérents pour les activités et services réalisés par la structure,
. Les subventions (et contributions volontaires) attribuées par les collectivités territoriales (telle que la commune, la communauté d'agglomérations, le département ou la région) l'état, et/ou toutes structures publiques ou sociales (CAF, MSA...),
. Des dons privées, associations et des particuliers.

Hypothèses de calcul des Indemnités de départ à la retraite (IDR) -

Convention collective Idcc 1518 - BO 3246 : Métiers de l'Education, de la Culture, des Loisirs, et de l'Animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des Territoires (ECLAT)

La provision pour pensions et obligations similaires, correspond à la prise en charge des obligations légales ou contractuelles conférant des droits à la retraite au personnel.
La provision n'est pas obligatoire, mais recommandée. Il s'agit d'anticiper les droits qui seront versés par l'Association lorsque ses salariés prendront leur retraite (indemnité de départ). La provision a été ajustée en fonction du personnel présent en CDI et de l'ancienneté acquise.

L'Association a décidé de provisionner dans ces comptes le montant des engagements pour Départ à la retraite.
Le montant des engagements s'élève à la clôture de l'exercice à 35 103 euros (départ volontaire à la retraite)
Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

ATTENTION : RESULTAT BILAN différent RESULTAT COMPTE DE RESULTAT

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Le salaire en fin de carrière
Les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
La quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
Le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
L'âge de départ à la retraite : 65 ans
Le taux de rotation du personnel : Lent
Le taux moyen d'augmentation des salaires : 1.70%
Le taux d'actualisation retenu : 3.96%
Le taux moyen des charges sociales : 30.58%

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Constructions sur sol propre	34 465		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	10 512		
Matériel de transport	40 825		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	36 559		
TOTAL	122 360		
Autres titres immobilisés	25		
TOTAL	25		
TOTAL GENERAL	122 385		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Constructions sur sol propre			34 465	34 465
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			10 512	10 512
Matériel de transport			40 825	40 825
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			36 559	36 559
TOTAL			122 360	122 360
Autres titres immobilisés			25	25
TOTAL			25	25
TOTAL GENERAL			122 385	122 385

ATTENTION : RESULTAT BILAN différent RESULTAT COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol propre	34 465			34 465
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	8 039	1 135		9 174
Matériel de transport	5 795	4 083		9 878
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	35 087	832		35 919
TOTAL	83 386	6 050		89 436
TOTAL GENERAL	83 386	6 050		89 436

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 135				
Matériel de transport	4 083				
Matériel de bureau informatique mobilier	832				
TOTAL	6 050				
TOTAL GENERAL	6 050				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	103				103
Report à nouveau	158 236		14 605	0-	172 842
Excédent ou déficit de l'exercice	14 605	14 605			12 962-
Situation nette	172 945			12 962	159 983
Subventions d'investissement	24 267			2 828	21 439
TOTAL I	197 212	14 605	14 605	2 828	181 422

ATTENTION : RESULTAT BILAN différent RESULTAT COMPTE DE RESULTAT

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	31 946	3 157	35 103		
Autres provisions pour risques et charges		35 103			35 103
TOTAL	31 946	38 260	35 103		35 103
TOTAL GENERAL	31 946	38 260	35 103		35 103
Dont dotations et reprises d'exploitation		3 157			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	6 512	6 512	
Divers état et autres collectivités publiques	34 444	34 444	
Débiteurs divers	744	744	
Charges constatées d'avance	1 589	1 589	
TOTAL	43 289	43 289	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	8	8		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 840	4 840		
Personnel et comptes rattachés	14 280	14 280		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 899	14 899		
Impôts sur les bénéfices	11	11		
Autres impôts taxes et assimilés	3 439	3 439		
Autres dettes	36	36		
TOTAL	37 513	37 513		

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	35 188
Total	35 188

ATTENTION : RESULTAT BILAN différent RESULTAT COMPTE DE RESULTAT

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 660
Dettes fiscales et sociales	22 194
Total	25 862

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 589
Total	1 589

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Subvention exploitation CDA	114 655
Subvention exploitation CAF	6 600
Subvention exploitation Aides à l'emploi	5 667
Total	126 922

Répartition par secteur géographique	Montant
Chaniers Pasteur/Maine Allain	126 922
Total	126 922

Subvention Investissement : 28 281,25

Période	Montant affecté	Solde Subv	Cumul subv
2023	1 186,00	27 095,25	1 186,00
2024	2 828,13	24 267,13	4 014,13
2025	2 828,13	21 439,00	6 842,25

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	6
Total	8

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 660 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

ATTENTION : RESULTAT BILAN différent RESULTAT COMPTE DE RESULTAT

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes